

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2021

Le 29 juin deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mmes BAUDRIER Françoise, COLOMBERT Sabrina, DEBROSSE Adeline Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIMON Bernard, SIX Etienne, TOMCZYK Alexandre.

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : M. TOMCZYK Alexandre

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Nombre de conseillers présents 14 ;
Convocation adressée le 22 juin 2021

Ordre du jour

- Devis point à temps,
- Recensement de la population 2022 : nomination d'un coordonnateur communal,
- Devis tableau pour la maternelle,
- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour

- Devis PROLUDIC,

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2021, l'ordre du jour et l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

REFECTION DES ROUTES - POINT A TEMPS

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise COLAS pour effectuer du point à temps pour la somme de 6 570 € HT pour deux journées de travaux et un devis de l'entreprise SAS PLAISANCE de Château-Renard pour 5 980 € HT pour deux jours de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le devis pour la somme de 5 980 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 - NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu en début d'année 2022.

Le Maire expose au conseil municipal que, pour coordonner le bon déroulement de la collecte, un coordonnateur communal doit être nommé.

Le Maire propose au conseil municipal que l'adjoint administratif effectue cette tâche entre le début novembre 2021 jusqu'à la fin de la collecte en 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de nommer l'adjoint administratif,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS TOURNIQUET - JEU EXTERIEUR

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise PROLUDIC pour l'acquisition d'un tourniquet pour la somme de 2 809.25 € HT y compris la pose pour 558.44 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le devis pour la somme de 2 809.25 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

DEVIS TABLEAU ECOLE MATERNELLE

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise ULMANN pour l'acquisition d'un tableau, qui sera installé dans la classe des maternelles, pour la somme de 496 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le devis pour la somme de 496 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

AFFAIRES DIVERSES

- Elite restauration

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier d'Elite restauration, fournisseur des repas pour la cantine nous informant que le tarif des repas pour l'année scolaire 2021/2022 reste inchangé (2.72 € HT).

Le Maire informe le conseil municipal que, durant la semaine du 14 au 18 juin 2021, les repas ont été préparé par la cuisine centrale d'Egriselles le Bocage. Les repas sont de qualité supérieure.

Les repas étaient livrés froids et donc réchauffés à l'aide de notre four. Cependant, la mise en température a été compliquée du fait des contenants plus volumineux que ceux utilisés actuellement.

Le Maire demandera la possibilité d'une liaison chaude.

Le Maire informe le conseil municipal que les parents seront consultés prochainement sur l'éventualité de changer de fournisseur à compter du 1^{er} janvier 2022 en sachant que le coût du repas sera révisé.

Une décision sera prise par le conseil municipal en septembre 2021.

- Distributeur de pain

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a pris des renseignements auprès du boulanger de Brannay. Ce dernier donnera réponse prochainement.

- Abri-vélos

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande des instituteurs pour l'installation d'un abri-vélos dans la cour de l'école afin d'entreposer les vélos destinés aux enfants de l'école.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de réorganiser le local où sont rangés les vélos.

- Présentation des panneaux « zone 30 km »

Le Maire présente les dessins confectionnés par tous les élèves des différentes classes de notre école sur le projet de panneaux « zone 30 km ». Il rappelle que ces panneaux seront installés au départ et le long de la zone concernée par la limitation de vitesse afin de sensibiliser les conducteurs.

Séance levée à 21 h 30

Le Maire
Marcel MILACHON

Le secrétaire de séance
TOMCZYK Alexandre